



CR Réunion du 6 juillet 2010 sur les heures supplémentaires

La réunion était présidée par Yves MALFILATRE. Etaient présents également pour l'administration, Ph. PERRAIS, N. COURSEAUX.

Pour la CFDT : (Isabelle GILLET).
FO, CGT, UNSA,

Objet de la réunion : Yves MALFILATRE rappelle qu'il s'agit de discuter du projet d'arrêté, après la 1ère réunion du 28 mai, qui portait sur l'état des lieux.

Pm. : dans chaque ministère, harmoniser les textes existants et définir les corps concernés par les HS, suite à la sortie du décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007)

Déclaration FO : absence d'état des lieux, opacité du dossier, remise en cause de l'ARTT. La commande est politique, s'étonne sur l'accumulation de réunions rapprochées juste avant l'été (l'administration complète), demande un procès-verbal de réunion et souhaite avoir la définition précise de l'heure supplémentaire. Rappelle que c'est grâce au recours FO en Conseil d'Etat (gagné) que les Contrôleurs ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires. Indique qu'ils vont interpeller directement le SG pour avoir les réponses à leurs demandes.

Déclaration CGT : texte trop restrictif. Pas d'accord pour réduire les bénéficiaires à quelques grades. Estime que toute heure effectuée au-delà des horaires normaux doit être rémunérée, car c'est du temps en moins sur la vie personnelle. Le choix doit être laissé à l'agent entre récupération et rémunération des HS. Réclame une vision réelle sur l'état actuel du dossier. Chantier ouvert dans un contexte de restriction budgétaire draconiennes et de suppressions massives d'emplois, avec surcharge de travail pour les agents. Demande une intervention auprès de la Fonction Publique pour la prise en compte du travail à temps partiel, condamne la position prise d'écarter les catégories supérieures, demande le montant de l'enveloppe prévue, et la réactivation du Comité de suivi de l'ARTT.

Déclaration CFDT :

Nous ne sommes pas favorables à la multiplication des HS, qui trop souvent compense les pertes d'emplois et permettent à l'administration d'assumer ses responsabilités au mépris de la santé, de la vie sociale et familiale des agents.

Quel est l'état des lieux de l'utilisation des heures supplémentaires :

Qui en perçoit et pourquoi ?

A quelle hauteur, combien d'heures ?

Quelles sont les missions, les emplois concernés ?

Quel budget y est consacré aujourd'hui ? Combien demain ?

Comme d'habitude, il faudrait une réelle étude d'impact, et nous en sommes encore très loin!!!

Malgré tout, il y a des réalités incontournables, et des personnels à qui « il est demandé » de rester plus longtemps, de revenir, de finir, et prévoir la possibilité d'indemniser ne constitue pas en soi une mauvaise chose.

Le choix entre HS récupération doit être laissé au personnel : qui décide ? Pourquoi ? Quelle politique ? Quels arbitrages ? Quelles modalités de compensation ? Aujourd'hui, avec le badgeage, il existe une glorieuse incertitude qui profite essentiellement à l'administration.

Avons-nous bien identifié toutes les missions (du secteur maritime, des secteurs administratif et technique -urbanisme, formation, etc... - du secteur exploitation ?)

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de cohérence sur les catégories B, puisque tous les seconds niveaux de grades ont été retenus sauf celui de TSP ? Pourquoi écarter les Assistantes sociales du système ?

Arbitrage local : qui va décider ? Les CTP locaux et régionaux doivent être consultés. Sinon, des dérives vont s'installer dans les services. IG rappelle que l'administration s'était engagée lors de la réunion du 28 mai à réactualiser l'enquête, qui datait de 2008, était incomplète compte tenu des réorganisations... Aujourd'hui, on n'a rien, ni sur l'état des lieux

L'UNSA rejoint les positions de la CFDT, en particulier sur l'état des lieux et la consultation locale. Estime que l'arrêté est trop restrictif par rapport au décret. Elle va faire des propositions.

Les OS indiquent qu'elles n'ont pas confiance, qu'il y a nécessité de transparence. Elles ont compris que l'administration ne souhaitait pas aller dans ce sens. Elles considèrent qu'elles n'ont pas les éléments nécessaires pour discuter plus avant du texte.

Réponse de Y. MALFILATRE : Refuse de faire un PV, mais propose un relevé de décisions comme pour les autres groupes d'échange. Se déclare surpris de l'attitude des OS, et constate qu'elles refusent de discuter du projet, alors qu'elles réclamaient la mise en place de ce groupe de travail depuis des années. Sur la concentration de réunions avant l'été, cela ne cache rien. Simplement, le plan de charge permettant l'ouverture de chantiers, l'administration tient ses engagements.

La démarche doit se faire par étapes :

- discuter du projet d'arrêté
- travailler sur les conditions d'application et de mise en œuvre du texte, pour aboutir à la circulaire d'application.

Sur la demande de l'état des lieux, il dit que la réponse a été donnée lors de la 1ère réunion... Donne la parole à PH. PERRAIS qui dit lui aussi que les réponses ont été données en mai, des contacts ont été pris avec quelques services avant la réunion du 28 mai (SN et DIR), donc tout est dans le projet d'arrêté.

Sur le passage en CTP, c'est hors de question, Y. MALFLATRE ne voit pas pourquoi il faudrait les consulter, l'arrêté étant suffisamment précis. Mais OK pour y donner le bilan...

Les OS refusant d'aller plus loin tant qu'on qu'il n'y aura pas de réponses précises à nos questions les plus basiques (étude d'impact, état des lieux, budget, etc...) la réunion est close sans qu'une nouvelle date ne soit proposée.